Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502347-20251211-2025_037-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 DECEMBRE 2025

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	4 décembre 2025
Date d'affichage de la convocation	4 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13

Étaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Dominique ROLLAND
Karine LEMOINE	Chrystèle BARBIER	Laëtitia CHIFFAIN
Aurélien BUREL		

Étaient excusés : Christophe GOBIN, Ingrid PICAUT *(Procuration à D.ROLLAND)*

FINANCES LOCALES

2025-037 – BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget principal. Il propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Budget général : Décision modificative n°3 Ajustement de crédits					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	**Proposition**	Disponible
131 - PLU (article 202)	1 000.00 €	535.42 €	464.58 €	**400.00 €**	864.58 €
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	**Proposition**	Disponible
90 - Salle polyvalente (article 231)	11 700.00 €	0.00 €	11 700.00 €	**-400.00 €**	11 300.00 €

Annonces légales pour avis administratif dans le Ouest-France : modification simplifiée et mise en compatibilité du PLU

Annonce légale pour approbation de la modification simplifiée et numérisation du plan modifié par Atelier d'Ys = 820,98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Pour extrait conforme,
Le Maire, Hubert LORAND